



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : samedi 22 juin 2024

Séjour de Juillet 2024

Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024

Remarque :

- L'accueil de loisirs ne fonctionnera qu'avec un minimum de 6 inscrits
- nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire (DDCSPP) était atteint.

- Horaires d'ouverture : de 7h30-18h30**
- Horaires des activités : 9h00/11h45 - 14h/16h00**

Le goûter n'est pas fourni.

Les enfants devront apporter leur bouteille d'eau.

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Mail :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

	Matin	Repas	Après-midi
Semaine 1			
Lundi 8 juillet 2024			
Mardi 9 juillet 2024			
Mercredi 10 juillet 2024			
Jeudi 11 juillet 2024			
Vendredi 12 juillet 2024			
Semaine 2			
Lundi 15 juillet 2024			
Mardi 16 juillet 2024**			
Mercredi 17 juillet 2024			
Jeudi 18 juillet 2024			
Vendredi 19 juillet 2024			
Semaine 3			
Lundi 22 juillet 2024			
Mardi 23 juillet 2024 **			
Mercredi 24 juillet 2024			
Jeudi 25 juillet 2024			
Vendredi 26 juillet 2024			
Semaine 4			
Lundi 29 juillet 2024			
Mardi 30 juillet 2024			
Mercredi 31 juillet 2024			
Jeudi 1 aout 2024 **			
Vendredi 2 aout 2024			

**** Attention : les mardis 16 et 23 juillet 2024 et le jeudi 1^{er} aout 2024, attention compte tenu de l'activité prévue seule une inscription à la journée complète sera possible.**

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?

0 oui 0 non

Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- Une attestation d'assurance **à jour**
- Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- La fiche sanitaire **complétée et signée**